

APPEL DE CANDIDATURES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE SOREL-TRACY

MEMBRE REPRÉSENTANT LE PERSONNEL

Conformément aux dispositions de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*, il y aura désignation de membres représentant le personnel au conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy pour les postes présentement vacants.

Peut se porter candidat aux postes vacants:

- **Un membre du personnel professionnel non enseignant** siégeant à ce titre sur un conseil d'établissement du centre de services scolaire
- **Un directeur d'établissement d'enseignement** du centre de services scolaire

** Les candidats doivent également posséder les qualités et conditions prescrites par la Loi.*

Postes ouverts aux candidatures :

- **Un poste pour un membre du personnel professionnel non enseignant (et un substitut)**
- **Un poste pour un directeur d'établissement d'enseignement (et un substitut)**

Modalités de mise en candidature

Une candidature est proposée au moyen d'un formulaire de mise en candidature, disponible auprès de la secrétaire générale du Centre de services scolaire. L'original du formulaire doit être transmis à la secrétaire générale au plus tard le jeudi 7 octobre 2021 à 16h.

Qualités et conditions requises :

- Être membre du personnel du Centre de services et siéger à ce titre sur un conseil d'établissement (pour le personnel professionnel);
- Avoir 18 ans accomplis;
- Être citoyen canadien;
- Ne pas être en curatelle;
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction qui est une manœuvre électorale frauduleuse en matière électorale ou référendaire au cours des cinq dernières années.

Sont inéligibles à titre de membres du personnel au sein du conseil d'administration :

- Un employé, dirigeant ou autrement représentant (ex : délégué syndical) d'une association représentant des salariés d'un Centre de services scolaire;
- Un membre de l'Assemblée nationale;
- Un membre du Parlement du Canada;
- Un juge d'un tribunal judiciaire;
- Le directeur général des élections et les autres membres de la Commission de la représentation
- Les fonctionnaires, autres que les salariés au sens du *Code du travail*, du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et tout autre ministère qui sont affectés de manière permanente au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;
- Une personne à qui une peine d'emprisonnement a été imposée (cette inéligibilité cesse si la personne obtient un pardon pour l'acte commis);
- Un employé du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal pour les Centres de services scolaires de l'île de Montréal;
- Toute personne qui occupe un poste de membre du conseil d'administration d'un autre centre de services scolaire ou qui est candidate à un tel poste;
- Toute personne qui, à la suite d'un jugement passé en force de chose jugée, est inhabile en vertu de l'article 176 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Processus de désignation

Les membres du personnel et leurs substituts seront désignés parmi les candidatures éligibles reçues. Un vote sera tenu auprès des membres du personnel de la même catégorie d'emploi que le poste à combler.

Pour chacun des postes, le candidat ayant reçu le deuxième plus grand nombre de votes sera automatiquement désigné comme substitut.

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez vous adresser à la secrétaire générale, aux coordonnées suivantes, par courriel (cournoyerlau1@cs-soreltracy.qc.ca) ou par téléphone : (450) 746-3990, poste 6011.

Christian Lacourse, directeur général
Le jeudi 23 septembre 2021